



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »

DECLARATION LIMINAIRE

CHSCT du 05/10/2020

M. Le Président,

Nous l'avons dit et écrit à maintes reprises, la crise sanitaire du COVID19 a démontré le rôle fondamental des CHS-CT dans leur mission de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail et de protection des salariés.

Au sein de la DDFIP de Vendée, les représentants de cette instance n'ont eu de cesse, depuis le 17 mars dernier, d'exercer leur mandat avec responsabilité et détermination dans un contexte inédit et anxiogène où l'absence d'anticipation des responsables politiques a exposé la population et les travailleurs à des risques majeurs sur le plan de leur santé.

De plus, et comme l'attestent depuis des années les résultats de l'observatoire interne et les rapports des médecins de prévention, le nombre d'agents en situation de souffrance a augmenté de plus de 40% en lien avec la réduction des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois et les restructurations permanentes.

Dans un tel contexte, nul doute que la déclinaison de la Loi dite « de transformation de la Fonction publique » et la perspective de la suppression des CHS-CT, constitueraient un recul sans précédent quant à la prise en compte de toutes les questions touchant à la santé et à la sécurité au travail.

FO Finances exige le rétablissement des organismes consultatifs et le maintien des CHS-CT, protecteurs des droits individuels et collectifs de la santé au travail des agents publics.

Nous réaffirmons également notre attachement à la politique ministérielle de santé, sécurité et conditions de travail, politique qui doit être pérennisée et dotée des moyens nécessaires. Cela doit passer par l'amélioration et la préservation des réseaux ministériels d'acteurs de prévention et notamment le recrutement de médecins de prévention sur tout le territoire.

Pendant cette crise sanitaire, les interventions de FO avec celles d'autres organisations syndicales avaient conduit le gouvernement à suspendre le jour de carence de fin mars à début juillet. Son rétablissement le 11 juillet est de nature à générer un report du recours aux soins, une telle décision est donc totalement incompréhensible dans le contexte actuel. FO dénonce la récente position prise par la Ministre de la Fonction Publique qui a confirmé le maintien de ces délais de carence depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire, maintien qui ne pourra qu'inciter les agents à venir travailler au détriment de leur santé et de celle de leurs collègues. Cette décision est un non sens, notamment en période de pandémie.

A la DGFIP, pour assurer les missions prioritaires et essentielles, les personnels comme à leur habitude n'ont pas manqué de répondre aux enjeux avec exemplarité, dans ce contexte de crise sanitaire totalement hors norme. Une fois passés leurs remerciements, nos Ministres n'ont pas tardé à remettre le budgétaire au premier plan avec notamment les suppressions des congés et ARTT et des modalités de mise en œuvre de la prime COVID qui, aujourd'hui encore, laissent beaucoup d'amertume au sein des équipes.

L'État a ainsi pris la responsabilité de diviser les agents en attribuant cette prime à quelques-uns seulement. FO exige la fin du blocage du point d'indice, seul levier équitable pour les agents, une revalorisation de l'ensemble des carrières et un plan de recrutement de fonctionnaires. Les agents ont besoin de la reconnaissance concrète de leur investissement quotidien au service du public et de l'intérêt général.

Quant au Directeur Général, prétextant le besoin de visibilité des agents, il axe sa communication sur la promotion du NRP et de la démétropolisation, alors que dans le contexte sanitaire fort préoccupant, la saine visibilité à donner serait celle de l'abandon de projets qui ne pourront que désorganiser davantage les services.

Manifestement, nos dirigeants entendent bien profiter de la situation pour pousser leurs projets de démantèlement du réseau de la DGFIP, alors que dans les départements, cette énergie serait bien davantage utilement déployée pour l'amélioration des conditions de travail des personnels dans le cadre du maintien des emplois, des missions et de la stabilité des structures.

Pour FO, l'urgence n'est pas le NRP à marche forcée mais bien de faire fonctionner la DGFIP d'aujourd'hui en assurant la protection maximale des personnels !

Dans ce contexte sanitaire, FO souligne qu'il appartient à l'État employeur de garantir la sécurité des personnels qui assurent les missions de service public. En Vendée, comme sur tout le territoire, depuis le début du mois, les agents sont astreints au port du masque dans les locaux dès lors qu'ils n'exercent pas leurs missions dans un bureau individuel. Ils redoublent ainsi de vigilance pour se protéger et protéger leurs collègues.

Pour renforcer cette protection, FO estime nécessaire de prévoir une organisation plus souple du travail afin d'éviter la circulation active du virus, qu'il s'agisse des rotations ou des horaires décalés permettant de fluidifier les entrées, sorties et autres circulations, dans et aux abords des bâtiments. Les pointages du midi, à titre d'exemple, pourrait être supprimés afin d'éviter la concentration de personnels devant les pointeuses.

FO propose également au CHSCT l'achat de masques jetables pour une dotation individuelle de 50 masques, en plus des masques en tissu déjà distribués, afin d'encourager le port de ceux-ci dans nos services.

Concernant le sujet des cas suspects de covid dans nos services, nous observons ces dernières semaines que le service RH n'en est pas systématiquement informé, ce qui pose le problème de l'égalité de traitement des collègues confrontés à cette situation. En effet chaque chef de service ayant son avis sur la question, les consignes peuvent être très différentes. En définitive, alors que désormais l'aspect sanitaire est une chose bien encadrée, on ne peut pas en dire autant de l'aspect RH...

Pour FO, l'élargissement envisagé du recours au télétravail ne peut se concevoir que de façon très encadrée et être volontairement choisi par les agents. Il ne saurait être imposé à ceux qui préfèrent exclusivement exercer leurs missions dans les locaux de l'administration.

De surcroît, FO rappelle que le développement du télétravail doit se faire avec un cadrage ministériel et des déclinaisons directionnelles discutées avec les organisations syndicales nationales.

Les délégués FO dénoncent les nouvelles suppressions d'emplois annoncées ces derniers jours pour 2021 dans notre Ministère, à savoir 2163 postes après les 1959 postes de cette année.

Les représentants FO reviendront en séance sur tous les points à l'ordre du jour et porteront toutes leurs légitimes revendications.

FO FINANCES continuera de tout mettre en œuvre, dans l'unité la plus large possible, pour dénoncer et combattre les attaques incessantes contre notre Ministère et la DGFIP en particulier.

